

L'honorable ministre est allé plus loin, et a dit que même la petite quantité que nous produisions dans le pays est d'une qualité si inférieure qu'elle ne peut pas soutenir la concurrence avec l'article importé. Dans ce cas, pourquoi s'alarme-t-il à la vue de cette motion ?

Mais j'ai démontré à l'honorable ministre que plusieurs comtés produisent du tabac en grande quantité, et que cette production serait beaucoup plus considérable si elle n'était pas atteinte par le droit d'accise.

Dépuis 1870, le droit sur le tabac a été presque doublé par les honorables membres de la droite, l'augmentation étant beaucoup plus considérable sur le tabac indigène que sur le tabac étranger, quoique ce dernier ait une valeur beaucoup plus grande que le tabac canadien. Si l'on examine les prix de cet article, on voit que le tabac étranger est coté à cent pour cent de plus que le tabac canadien, tandis que l'augmentation sur le tabac canadien, au lieu d'être de cinq pour cent est d'un peu plus de quarante pour cent.

C'est ainsi que ces messieurs protègent l'industrie canadienne dans la culture du tabac. Il est pourtant de notre intérêt d'encourager la culture du tabac canadien, qui peut se faire d'une façon très avantageuse.

La motion de l'honorable député de Beauce ne dit pas que le tabac canadien devrait être exempté de droits pour toujours, mais qu'il devrait être exempté de droits pendant un certain nombre d'années, jusqu'à ce que sa culture et sa fabrication soient suffisamment développées pour permettre qu'une taxe soit imposée.

Les cultivateurs demandent qu'on leur permette de cultiver cette plante sans restriction, ce qui leur permettrait de faire des profits considérables. Cette classe mérite d'être protégée plus que toute autre, si l'on doit faire quelque distinction, car nous dépendons d'elle pour toutes les choses nécessaires à la vie.

Mais le gouvernement nous a dit que ses prédécesseurs avaient imposé un droit d'accise sur le tabac, tandis qu'aujourd'hui le droit a un caractère prohibitif.

Le ministre du Revenu de l'Intérieur a déprécié la province de Québec, sans doute involontairement, quand il a dit que son climat n'était pas adapté à la culture du tabac. Il devrait se rappeler du temps où la province de Québec produisait non-seulement assez de blé pour ses besoins, mais même en exportait de très grandes quantités.

Je ne saurais approuver les observations critiques du ministre du Revenu de l'Intérieur, et je voterai pour cet amendement.